

SUEZ RV
MEDITERRANEE

Notice de présentation
du projet

Site de VENDARGUES (34)

VERSION	V9	
RAPPORT	Document de travail n°1 Rapport intermédiaire Rapport final	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Date	13/10/2022	
Rédacteur : Lucy DUCATEL		
Vérificateur : Annie Françoise URIEN		

Sommaire

1.	Historique du site et contexte réglementaire.....	3
2.	Description du site actuel et des évolutions apportées par le projet.....	4
2.1	Présentation du demandeur.....	4
2.2	Implantation du projet.....	4
2.3	Activités.....	4
3.	Classement ICPE.....	6
3.1	Situation actuelle.....	6
3.2	Situation projetée.....	7

1. Historique du site et contexte réglementaire

Depuis 2006, SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION (RV) MEDITERRANEE est implantée au sein de la ZAC « Parc de la Vallée du Salaison », sur la commune de Vendargues (34). La société a exercé depuis plusieurs activités, en lien avec le recyclage et la valorisation des déchets non dangereux. Plusieurs démarches administratives sont venues encadrer ces activités et leurs évolutions, ainsi que les évolutions réglementaires, en particulier :

- Autorisation de tri-transfert de déchets non dangereux, relevant à l'époque des rubriques 322A, 167A et 1530 (arrêté préfectoral 2006-01-1700 du 10/07/2006, modifié par APC de 2008 et 2009) ;
- Déclaration 11-230 du 07/12/2011 au titre des rubriques 1435, 2710, 2714 et 2716 ;
- Arrêté préfectoral 2013-I-484 du 06/03/2013 au titre des rubriques 1435, 2710, 2714, 2716 et 2791 ;
- Modification de la déclaration des rubriques 2710, 2714 et 2716 du 08/12/2016 ;
- Déclaration au titre de la rubrique 2713 du 07/06/2017 ;
- Arrêté 2018-I-837 du 19/07/2018 ;
- Arrêté 2021-I-592 du 16/06/2021 au titre des rubriques 2713 et 2716 pour le régime de l'enregistrement.

SUEZ RV MEDITERRANEE souhaite à présent développer les activités en lien avec le tri et le traitement des déchets non dangereux de métaux ferreux et non ferreux (broyage et presse), ainsi que le transfert de batteries. Ces deux activités relevant du régime de l'autorisation sans atteindre le seuil IED, le projet a fait l'objet d'une demande de cas par cas, conformément à l'article R.122-3 du Code de l'environnement. Cette démarche a conclu par l'exemption de réaliser une évaluation environnementale.

2. Description du site actuel et des évolutions apportées par le projet

2.1 Présentation du demandeur

Raison sociale	SUEZ RV Méditerranée
Forme Juridique	SASU Société par actions simplifiée à associé unique
Capital	7 835 694 euros
N° SIRET	712 620 715 00169
Adresse	SUEZ RV Méditerranée Rue Antoine Becquerel – ZAC de la Coupe 11 100 Narbonne cedex
Téléphone	04 68 42 59 55
Président	François PYREK
SIGNATAIRE DE LA DEMANDE	
Nom et qualité	Jullien COMBECAVE (Directeur général délégué)
Nationalité	Française
PERSONNES CHARGEES DU SUIVI DU DOSSIER	
Nom et qualité	Olivier BERQUER (Responsable d'exploitation)

2.2 Implantation du projet

Le projet se trouve dans la ZAC du Salaison, 235 Avenue des Bigos, sur la commune de Vendargues (34). Il se développe au sein pôle multi-filières existant, qui occupe les parcelles n°146 et 231 de la section BA du cadastre, soit une surface de 3,4 ha.

Le plan cadastral est joint en **Annexe 1**.

Le projet ne conduit à aucune extension géographique du site, dont l'emprise reste strictement la même.

2.3 Activités

SUEZ RV exploite actuellement sur le site :

- Une activité de tri et de transit de métaux ferreux et non ferreux,
- Une activité de traitement des métaux : presse-cisaille, avec une capacité autorisée de 9,5 t/j,
- Une activité de transit de déchets dangereux : batteries, avec une capacité autorisée inférieure à 1 t/j.
- Une activité de tri et de transit de déchets non dangereux

Les modifications apportées par le projet portent exclusivement sur le traitement des métaux non dangereux par presse cisaille et le transit des déchets dangereux (batterie). Les modifications apportées sont détaillées ci-après dans la notice.

3. Classement ICPE

3.1 Situation actuelle

Le tableau ci-dessous reprend les différentes rubriques ICPE applicables au site, ainsi que les volumes et classements correspondants.

Numéro rubrique	Désignation de la rubrique (libellé avec seuil	Nature de l'installation et capacité accordée	Régime AMPG
2713-2	Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712. La surface étant : 1. Supérieure ou égale à 1 000 m ²	Zone activité ferrailles / métaux : tri, transit, traitement de déchets non dangereux (métaux et ferrailles, hors VHU) 5 000 m²	E 06/06/18
2716-1	Installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux non inertes, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719 Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant : 1. Supérieur ou égal à 1 000 m ³	Bâtiment et plateforme de tri-transfert de déchets non dangereux 2 100 m³	E 06/06/18
2791-2	Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781 et 2782. La quantité de déchets traités étant : 2- Inférieure à 10 t/j. (DC)	Zone activité ferrailles / métaux : traitement de déchets métalliques non dangereux (métaux et ferrailles, hors VHU) 9,5 t/j	DC 23/11/11

Numéro rubrique	Désignation de la rubrique (libellé) avec seuil	Nature de l'installation et capacité accordée	Régime AMPG
2714-2	Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719 Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant : 2. Supérieur ou égal à 100 m ³ mais inférieur à 1 000 m ³	Bâtiment et plateforme de tri-transfert de déchets non dangereux 220 m³	D 06/06/18
2718-2	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2717 2719, 2792 et 2793	Conteneur métallique étanche à l'extérieur pour le transit de batterie sur la plateforme de métaux (activité de transit uniquement inférieur à 1 t). < 1 t (950 kg)	DC 06/06/18

Situation administrative actuelle (rubriques ICPE)

3.2 Situation projetée

Le projet porte exclusivement sur les activités de tri-transit des métaux et de traitement des métaux par presse-cisaille. Il prévoit :

- une augmentation de la capacité de traitement de la presse-cisaille, sans dépasser la valeur de 45 tonnes/jour au maximum,
- une augmentation de la capacité de stockage des batteries, pour la passer de moins d'une tonne à un maximum de 50 tonnes.

Le tableau ci-dessous reprend les différentes rubriques ICPE applicables au site, ainsi que les volumes et classements correspondants (situation projetée).

Numéro rubrique	Désignation de la rubrique (libellé) avec seuil	Nature de l'installation et capacité sollicitée	Régime AMPG
2713-2	Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712. La surface étant : 1. Supérieure ou égale à 1 000 m ²	Zone activité ferrailles / métaux : tri, transit, traitement de déchets non dangereux (métaux et ferrailles, hors VHU) 5 000 m ² Pas de modification	E 06/06/18
2716-1	Installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux non inertes, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719 Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant : 1. Supérieur ou égal à 1 000 m ³	Bâtiment et plateforme de tri-transfert de déchets non dangereux 2 100 m ³ Pas de modification	E 06/06/18
2791-1	Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781 et 2782. La quantité de déchets traités étant : 1- Supérieure ou égale à 10 t/j.	Zone activité ferrailles / métaux : traitement de déchets métalliques non dangereux (métaux et ferrailles, hors VHU) : 45 t/j max, 30 t/j en moyenne	A
2714-2	Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719 Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant : 2. Supérieur ou égal à 100 m ³ mais inférieur à 1 000 m ³	Bâtiment et plateforme de tri-transfert de déchets non dangereux 220 m ³ Pas de modification	D 06/06/18

Numéro rubrique	Désignation de la rubrique (libellé) avec seuil	Nature de l'installation et capacité sollicitée	Régime AMPG
2718-1	<p>Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2717 2719, 2792 et 2793</p> <p>1- La quantité a quantité de déchets dangereux susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 1 t ou la quantité de substances dangereuses ou de mélanges dangereux, mentionnés à l'article R.511-10 du code de l'environnement, susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale aux seuils A des rubriques d'emploi ou de stockage de ces substances ou mélanges</p>	<p>Regroupement de batteries usagées</p> <p>50 t max</p>	A

Département :
HERAULT

Commune :
VENDARGUES

Section : BA
Feuille : 000 BA 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 13/05/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CDIF MONTPELLIER
Le Millénaire 156 rue Alfred NOBEL
34266
34266 MONTPELLIER Cedex 02
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

